

1.6.13 Développement des partenariats en 2024

Développement des partenariats en 2024

L'EPF soutient, depuis plusieurs années, l'action de structures chargées de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales en développant l'information, la sensibilisation et la participation du public.

L'engagement de l'EPF est très attendu par ces acteurs qui, au-delà de la contribution financière qu'il apporte, sont très sensibles au soutien et à la reconnaissance de leur action que traduit la présence active de l'Etablissement à leurs côtés.

L'Etablissement s'enrichit des expériences et des innovations portées par ces acteurs et valorise les opérations innovantes auxquelles il a contribué.

Lors de séances précédentes, il a été proposé au CA de statuer sur l'engagement des soutiens suivants, auxquels s'ajouteraient les propositions de modification du cadre partenarial avec les agences d'urbanisme normandes et un nouveau partenariat avec une chaire de recherche et d'enseignement :

Organisme	Délibération du CA	Montants des participations EPF autorisées par le CA et nouvelles sollicitations
Partenariats renouvelés en 2024 :		
Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie (OBAN)	Délibération du 03 juin 2021 puis renouvellement tous les ans	4 500 €
Observatoire du Logement Neuf en Normandie (OLONN)	Délibération du 25 novembre 2019 3 500 € par an	3 500 €
Rouen Normandy Invest	Délibération du 13 décembre 2016 2 000 € par an	2 000 €
Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum ZIGZAG festival d'architecture et des arts de l'espace	Délibération du 03 décembre 2021 à compter de 2022 jusqu'en 2024 inclus, avec une participation de 5 000€ annuelle	5 000 €
Agence d'urbanisme de Caen Métropole (AUCAME)	Délibération du 29 février 2024	5 000 €/an sur 3 ans
Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine Eure (AURBSE)		5 000 €/an sur 3 ans
Agence d'urbanisme du Havre (AURH)		5 000 €/an sur 3 ans
Chaire GIF « Geodata Immobilier Foncier »	Délibération du 29 février 2024	10.000 €
Partenariat 2022 avec exécution financière à venir :		
Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette (ENSAPV) pour l'atelier Cherbourg Session 2	Délibération du 11 mars 2022 5 000 €	5 000 €
Partenariats 2023 avec exécution financière à venir :		
Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN) pour l'atelier « Hors les Murs » à Barentin	Délibération du 9 juin 2023 5 000 €	5 000 €

Convention-cadre de partenariat avec l'Université de Caen Normandie concernant l'impact du changement climatique sur l'aménagement foncier sur le territoire normand	Délibération du 9 juin 2023	
Convention-cadre de partenariat avec l'Université de Rouen Normandie concernant l'impact du changement climatique sur l'aménagement foncier sur le territoire normand	Délibération du 9 juin 2023	
Nouvelle proposition 2024 :		
Convention de partenariat avec l'EPF Ile de France dans le cadre des Assises Nationales du Foncier et des Territoires 2024	Nouvelle délibération	1.000 €
Seine-Maritime Attractivité	Nouvelle délibération <i>(en remplacement de la délibération du 3 juin 2021 100 € par an)</i>	200 €/an
	TOTAL	51 200 €

Depuis, l'EPFN a reçu deux nouvelles sollicitations :

- **Partenariat avec l'EPF d'Ile de France dans le cadre des Assises Nationales du Foncier et des Territoires en 2024**

L'EPF Ile de France a sollicité l'ensemble des EPF d'Etat, dans le cadre de leur réseau, pour l'établissement d'une convention de partenariat relative aux modalités financières dans le cadre des Assises Nationales du Foncier et des Territoires, qui se tiendront les 10 au 11 octobre 2024 au Centre des congrès Prouvé à Nancy. L'EPF Ile de France se charge de la coordination et de la gestion de la représentation du Réseau des EPF d'Etat avec les organisateurs : Les Rencontres du LIFTI, Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Répartie entre chaque EPF, la participation financière de l'EPF Normandie s'élève à 1 000 €.

- **Seine-Maritime Attractivité**

Depuis l'an dernier, Seine-Maritime Attractivité a réorienté ses missions et proposé à ses adhérents une nouvelle feuille de route intitulée « Réconcilier les attractivités » : attractivité touristique, attractivité résidentielle et médicale mais aussi attractivité des territoires qui composent la Seine-Maritime. En 2024, Seine-Maritime Attractivité prévoit d'accélérer et d'intensifier ses actions, avec le soutien de ses adhérents dont l'EPF fait partie.

Un nouveau barème des cotisations 2024 a été validé lors de l'Assemblée Générale de Seine-Maritime Attractivité le 4 avril 2024, portant le montant de la cotisation de 100 € à 200 € par an.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec l'EPF Ile de France pour un montant de 1 000 €**
- **De renouveler l'adhésion de l'EPF Normandie à Seine-Normandie Attractivité et d'attribuer à partir de 2024 une cotisation annuelle de 200 €,**

Les autres partenariats rappelés dans le tableau des soutiens, ont déjà fait l'objet de délibérations antérieures qui continuent de s'appliquer.